



**Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2007-2008**

**Compte rendu
intégral**

**Deuxième séance du mardi 3 juin 2008 –
QUESTIONS AU GOUVERNEMENT**

Présidence de M. Bernard Accoyer

Recherche des enfants disparus

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Henriette Martinez. Madame la ministre de l'intérieur, la Journée internationale des enfants disparus nous a rappelé que, sur les quelques 10 000 disparitions dites inquiétantes recensées en 2007 en France, plus de 500 concernent des enfants. Ce sont autant de familles dont la vie bascule soudain dans le cauchemar et autant d'enquêtes ouvertes pour lesquelles on dispose aujourd'hui de moyens humains, techniques et scientifiques importants et nouveaux.

Toutefois, certaines disparitions sont restées ou restent des années durant des mystères que les familles, avec la ténacité et l'énergie du désespoir, ne renoncent pas à élucider. Il en est ainsi de Férouze Bendouiou qui, depuis plus de vingt ans, recherche inlassablement la trace de sa petite sœur, disparue dans l'Isère un jour tragique de juillet 1987 à Bourgoin-Jallieu. Elle avait dix ans.

Grâce à la persévérance de Férouze, le dossier est aujourd'hui rouvert et la cellule 38 a été récemment créée dans l'Isère afin de rapprocher, vingt ans plus tard, une dizaine de disparitions d'enfants survenues à la même époque dans la même région et dans des circonstances similaires, ce qui, alors, n'avait pas été fait. C'est une grande avancée et un espoir pour les familles de ces enfants disparus.

C'est pourquoi, madame la ministre, consciente que des moyens nouveaux existent aujourd'hui, je vous demande de nous indiquer les actions et les techniques d'investigation que vous mettez en place pour rechercher les enfants disparus. Entendez-vous notamment systématiser les prélèvements d'ADN sur les corps

d'enfants et d'adultes retrouvés et enterrés sous X dans notre pays ? Ces recherches permettraient certainement d'élucider des disparitions.

Je connais, madame le ministre, votre détermination à tout mettre en œuvre non seulement pour retrouver sains et saufs les enfants disparus, mais également pour apaiser par la recherche de la vérité, aussi cruelle qu'elle soit, l'éternelle souffrance des familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Madame la députée, soyez assurée qu'en cas de disparition d'enfant signalée à la police et à la gendarmerie, tous les moyens disponibles sont immédiatement mobilisés, avec notamment diffusion immédiate de photographies et mise en œuvre de recherches approfondies.

Si on soupçonne des éléments criminels, ce qui peut arriver, les services d'investigation judiciaire les plus spécialisés sont immédiatement actionnés. Je vous rappelle que le plan Alerte-enlèvement relève, lui, du garde des sceaux.

J'ai lancé une réflexion avec mes services pour essayer de rendre encore plus efficace la recherche de toutes les personnes disparues, qu'il s'agisse ou non d'enfants, car il n'est guère pertinent de changer de système selon que la victime a plus ou moins de dix-huit ans. Une salle de crise dédiée à la mise en œuvre de ce dispositif sera ouverte à partir de cet été à la direction centrale de la police judiciaire.

Je souhaite également modifier l'approche des services sur tous les signalements qui angoissent les parents et les familles, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes. Des mesures que vous avez évoquées, comme les prélèvements par la police technique et scientifique sur les corps enterrés sous X, figurent dans le projet de loi d'orientation pour la sécurité intérieure que je vous présenterai à l'automne. D'autres propositions me sont parvenues, comme le recours plus fréquent à la procédure des disparitions inquiétantes ou la diffusion plus large des photographies. Après une expertise technique, ces propositions feront l'objet d'un échange avec les associations, dont je tiens à souligner l'engagement et le travail tout à fait remarquables.

Madame Martinez, vous le savez, vous pouvez compter sur ma détermination et celle de la police et de la gendarmerie pour tout faire au service des plus faibles, notamment des enfants et de leurs familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)